

Les camarades adresseront tout ce qui concerne

l'en dehors

à E. ARMAND

22, cité St-Joseph, ORLÉANS

2^e ANNÉE, n° 25/26

Correspondance internationale : allemand, anglais, danois, espagnol, esperanto, flamand, hollandais, ido, italien, portugais, roumain.

Abonnements : Six mois. 3 f. — Extérieur . . 4 f. »
(Une heure de travail d'un ouvrier qualifié).
Un an 5 50 — — — 7 50
Tout numéro antérieur au mois courant : 0 fr. 30

La périodicité régulière n'est pas garantie, car elle dépend des fonds disponibles. Il ne sera donné suite à aucune réclamation concernant les manuscrits non sollicités et non publiés, ou insérés avec corrections, n'importe la provenance. On retournera cependant ceux accompagnés d'un timbre.

l'en dehors

bi-mensuel

Polémique d'idées

II

Il est impossible à la polémique d'idées de manifester de la sympathie pour certaines théories ou de professer de l'admiration pour certains hommes dont l'existence est un tissu de mensonges. Elle ne pousse point l'indulgence jusqu'à absoudre de leurs errements, de leurs reniements, des esprits tarés dont l'individualisme négatif constitue pour l'humanité le plus mauvais exemple. Il lui faut, quelle que soit sa répugnance, mettre le nez dans les ordures de ceux dont la malpropreté est évidente. Elle abandonne l'indulgence aux faibles, aux timides, aux hésitants, qui croient contenter tout le monde en ne prenant parti pour personne.

Leur pseudo-éclectisme ne fait aucune différence entre la laideur et la beauté. Si c'est cela l'éclectisme, gardons-nous de l'éclectisme. Tout aimer, ce n'est rien aimer. Ne poussons pas l'indulgence jusqu'à manifester de la sympathie pour le néant. La non-indulgence peut s'accorder avec la tolérance la plus large. Une formule résume, croyons-nous, toute polémique qui se tient au-dessus des combinaisons de l'arrivisme : *ni sectarisme ni indulgence*. Ni sectarisme, c'est-à-dire la recherche désintéressée de la vérité, l'exposé impartial des faits, le respect de l'opinion d'autrui ; ni indulgence, c'est-à-dire ne faire à la mauvaise foi aucune concession, la poursuivre jusqu'en ses derniers retranchements, se refuser à lui tendre la main. Pour amener les gens à partager nos convictions, il ne faut ni les flatter ni les injurier. Usons envers eux de patience et de courtoisie. Efforçons-nous avant tout de comprendre et de saisir les nuances d'une âme étrangère à la nôtre. Un adversaire est souvent un frère égaré avec lequel il suffirait de s'entendre : bien peu de choses nous séparent.

Le devoir du polémiste, c'est de rester soi-même envers et contre tous.

La polémique est une harmonie qui naît des contraires, c'est un point de vue plus élevé que les autres sur les hauteurs de la pensée.

Tout philosophe qui expose un système ou critique une théorie fait de la polémique, car il combat pour l'idéal. On doit accorder le caractère de « polémiques » aux écrits les plus profonds. Il suffit d'avoir quelque chose à dire pour mériter le nom de polémiste.

Quiconque parle, écrit, fait besogne d'éducateur et d'animateur n'a le droit de critiquer autrui que dans la mesure où lui-même donne l'exemple d'une existence et d'une pensée harmonieuses. Il faut être sévère et ferme avec l'adversaire autant que pour soi.

Le polémiste est un éveillé d'âmes, non un énergumène qui cherche à se faire valoir et à recruter des disciples.

La polémique supérieure agit vraiment, tandis que la polémique inférieure n'offre aucun intérêt.

La véritable polémique ne s'intéresse qu'aux idées, ne tient compte que des idées, abandonnant à ceux qui ont du temps à perdre les discussions sans fin sur des sujets quelconques. S'intéresser aux idées ne signifie pas s'immobiliser dans l'abstraction, s'enfermer dans la stérile tour d'ivoire de l'inertie et de l'indifférence. On ne s'intéresse aux idées que parce qu'on s'intéresse à la vie, que parce que l'action naît des idées comme les idées naissent de l'action, que parce qu'elles s'influencent réciproquement pour engendrer la vie vivante. Les petits polémistes, incapables d'aimer la vie, n'ont point d'idées, n'agissent point. Leur action est superficielle. C'est de l'agitation.

La polémique d'idées n'impose pas une théorie ou un idéal : elle expose et propose. Elle aide les individus à se connaître, sans les contraindre ni les dominer. A son contact, leur personnalité s'éveille, ils quittent les sentiers battus, agissent et pensent par eux-mêmes. Ils se séparent du troupeau ; ils vivent en dehors des préjugés et des conventions. La polémique d'idées oppose l'idéal de la vie vivante à l'idéal de la vie morte ; aux individus de se décider pour l'une ou pour l'autre.

Gérard de LACAZE-DUTHIERS.

Les amours de la multitude.

Les amours de la multitude sont courtes et funestes : elle juge par le résultat, jamais par l'intention. Elle appelle vertu le crime qui lui devient utile, et, pour mériter ses applaudissements, il faut l'effrayer, l'enrichir et la tromper toujours.

(Jacopo OARIS).

L'objection de conscience et le point de vue individualiste

On m'informe qu'on agit dans certains milieux individualistes la question de l'objection de conscience. L'objection de conscience, c'est le principe ; les *Objecteurs conscients*, ce sont ceux qui le mettent en pratique. En résumé, les « Objecteurs conscients » sont des citoyens auxquels l'Etat reconnaît le droit — en temps de paix comme en temps de guerre — de refuser de porter les armes parce que leurs convictions religieuses, philosophiques ou morales s'y opposent. Ou encore des citoyens auxquels l'Etat concède le droit de ne pas obtempérer à un ordre, émanant d'une autorité, leur enjoignant de porter atteinte à la liberté ou à la vie de leurs semblables.

L'« objection de conscience » est de source foncièrement religieuse. Elle date du moment où le système de la conscription a remplacé celui des armées de métier. Elle a été posée par des hommes imprégnés de l'idée biblique du bien et du mal, sous l'empire de la déclaration paulinienne (1) qu'« il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu » et « que les autorités qui existent ont été instituées par Dieu ». L'« objection de conscience » n'a rien d'individualiste ni d'anarchiste.

Dans le terme « objection de conscience » d'origine anglo-saxonne, le mot « conscience » est entendu au sens protestant et moraliste. C'est-à-dire sans aucun rapport avec son acception scientifique ou individualiste (conscience=auto-connaissance). Selon ce dernier point de vue, on est déterminé à ne pas porter les armes non pas parce que Dieu ou Jésus ou l'Impératif catégorique a décrété qu'il était mal de tuer, mais tout bonnement parce que votre instinct de conservation vous pousse à fuir le nuisible, le désagréable, la douleur, la mort. Parce que votre intérêt bien compris ou votre tempérament vous incite à ne pas ôter la vie à autrui. Il n'est besoin d'aucune autre raison pour expliquer qu'on ne veuille pas prendre part à un conflit dont les mobiles ou les buts vous sont étrangers. Ou forcer votre semblable à y prendre part.

A la suite de la tuerie internationale de 1914/1918, il était naturel que la question de l'« objection de conscience » se posât dans les pays à mentalité biblique, mais non catholique.

Elle s'était posée en Angleterre au cours de l'ignoble boucherie. Une loi passée en février 1916 permit aux « objecteurs conscients » de ne point porter les armes. Il convient de rappeler ici que la loi anglaise permettait déjà aux ecclésiastiques et assimilés de ne point prêter serment devant les cours de justice, leur parole suffisant. Bref, pour en revenir au sujet qui nous occupe, des tribunaux spéciaux — première instance et appel — ou exemptèrent les objecteurs, ou les versèrent dans le service auxiliaire ou encore dans un service de remplacement civil (c'est-à-dire les astreignant à des travaux considérés comme ayant une importance nationale, c'est ce qu'on appelle le service alternatif). Dans les colonies anglaises et aux Etats-Unis, des dispositions légales furent adoptées sur des bases plus ou moins similaires.

Au Danemark, il existe une loi en date du 13 décembre 1917, et en Suède, une loi datant du 21 mai 1920, qui admettent l'« objection de conscience » et permettent de remplacer le service militaire par un service civil ; le temps de service civil est plus long que le temps de service militaire (1/4 en Suède). Les « objecteurs » sont placés sous le contrôle

des autorités civiles et susceptibles d'être punis en cas de désobéissance aux ordres qui leur sont donnés.

En Norvège, la question est pendante ; le Parlement norvégien a repoussé la loi qui lui était proposée à ce sujet : elle allongeait de 15 pour cent la durée du service civil.

En Hollande, en août 1923, une loi fut votée qui prévoit un service auxiliaire avec prolongation de six mois sur le temps de service militaire, et un Service civil de remplacement avec allongement du temps de service d'un an.

En Suisse, il y a un mouvement très prononcé en faveur de la reconnaissance légale de l'« objection de conscience », et du service de remplacement civil.

En Russie, où abondent les sectes, le gouvernement des Soviets s'est trouvé en présence d'un très grand nombre de cas d'objections pour motif religieux. Les objecteurs sont déférés devant un tribunal, lequel, sur l'affirmation de deux témoins ou après examen du cas qui lui est soumis, reconnaît ou non la sincérité de l'« objection de conscience » ; dans l'affirmative, il le libère complètement du service militaire ou le verse dans le service auxiliaire ou dans un service civil de remplacement. Les objecteurs instruits sont considérés comme insincères ou déserteurs, le gouvernement des Soviets n'admettant pas qu'un homme instruit soit religieux. Il examine actuellement un projet de loi de service de remplacement civil englobant tous les cas.

En Tchéco-Slovaquie où persiste en maints endroits une mentalité husite, il y a un mouvement dans le même sens.

Pour le moment, il ne peut être question d'obtenir davantage des gouvernements. Le problème ne se pose même pas dans les pays à mentalité catholique où règne, dissimulée ou non, la dictature militaire à l'état permanent.

Cet historique fait, qu'y a-t-il d'individualiste, d'anarchiste dans le fait pour l'« objecteur conscient » d'être reconnu par l'Etat? Vouloir être reconnu par l'Etat, c'est admettre le bien fondé du contrat social ; c'est l'admettre incontestablement puisque cela revient à demander à l'Etat qui l'impose, la permission de le violer sur un point unique. L'« objecteur conscient » accepte d'ailleurs de payer directement ou indirectement des impôts qui servent à l'entretien des armées permanentes, à la fabrication ou à l'achat des munitions, à la solde de ceux qui portent atteinte à la liberté ou à la vie de leurs semblables. Il veut tirer son épingle du jeu, non pas à ses risques et périls, mais sous la protection de la loi ; non pas en se fiant à l'appui de ses camarades d'idées, mais en se retranchant derrière l'Etat, le grand détenteur d'autorité. En vain, l'« objecteur conscient » clame-t-il qu'il est anti-autoritaire, je ne le crois pas ; s'il est individualiste, c'est un individualiste légal et pas autre chose.

Il convient de placer en regard de ce solliciteur de reconnaissance étatique l'humain qui n'a aucune raison religieuse, philosophique ou morale à invoquer que celle-ci : qu'il ne veut pas se faire casser la... figure pour le compte des dirigeants ou gouvernants ou puissants de toute espèce. Cet homme-là n'entend rendre compte à aucune autorité constituée de ses opinions. Il ne veut pas être un privilégié, ni arguer du fait qu'il est membre d'une association qui vise plus ou moins tacitement à être reconnue d'utilité morale. Il se moque d'ailleurs de la morale et son instinct ignore les subtilités des philosophies et les casuistiques des reli-

gions. Il veut vivre et c'est assez. Quand l'Etat lui enjoint d'accomplir un geste de nature à mettre en danger la sécurité de son existence, il ne l'accomplit pas, que ce soit en se débrouillant à sa façon ou en ne répondant pas à l'injonction. Voilà pour l'individualiste instinctif.

En somme, l'objection de conscience est une manifestation de la vie publique individuelle qui se produit en *dedans* de la loi. Les individualistes bourgeois ou religieux peuvent s'en accommoder. Mais la question indiffère profondément ceux qui ignorent ou veulent ignorer l'Etat. C'est bien assez que dans les menus faits de la vie quotidienne, ceux-ci soient forcés d'accomplir une foule de gestes qui leur répugnent ; c'est bien assez que pour défendre ceux de « leur monde » tombés aux mains des agents de l'autorité, ils soient contraints de taire une partie de leurs sentiments. Cela suffit amplement et la mesure est déjà comble. Ils n'iront pas s'abaisser à faire reconnaître par l'Etat, qu'ils exécutent et combattent, leur aversion à une clause du contrat social. Toutes les clauses du contrat social, sans exception, leur répugnent parce qu'elles sont imposées. Lorsque l'une d'elles les presse avec plus d'apreté, ils se refusent tout simplement à l'exécuter de la manière la plus conforme à leur tempérament, en le criant sur les toits ou sans en rien dire, selon qu'ils y trouvent leur plaisir, mais toujours en dehors de la protection ou de la tolérance de l'Etat. C'est là l'unique attitude individualiste « consciente ».

E. ARMAND.

L'acquiescement de Germaine Berton

L'acquiescement de Germaine Berton ne faisait plus quère de doute — en se plaçant au point de vue « bourgeois » — après les déclarations violentes des porte-paroles des royalistes de l'Action Française. Les douze jurés occasionnels, qui auraient impitoyablement condamné un Bonnot ou un Jacob, n'ont plus vu dans l'acte de la jeune femme qu'un prétexte pour un rendu. D'ailleurs il est traditionnel, dans de telles affaires, que les jurés renvoient absoutes les femmes dont le geste de mort revêt une teinte politique. Ce qui nous plaît surtout, c'est l'attitude courageuse de Germaine Berton à l'audience. Je dis « nous » parce que je sais que mon opinion personnelle est celle de l'en dehors. Ce serait manquer à tout ce que nous défendons et exposons dans ce journal, à la conception élevée que nous nous faisons ici de la fierté individuelle, que de taire combien nous a été à cœur, combien nous a émus la façon énergique dont elle a revendiqué son acte. Voilà comment il nous plaît de voir « les anarchistes devant les tribunaux ». Et de savoir épargnées à notre camarade les tortures de la prison nous est une très grande joie, vraiment.

Marguerite DESPÈRES.

En guise d'épilogue

L'Humanité enfonce une porte depuis longtemps ouverte en présentant comme sensationnelles ses prétendues révélations sur la vénalité de la presse française. C'est le contraire qui eût été sensationnel. Ce n'est étonner personne que de raconter, avec ou sans preuves à l'appui, que les grands journaux qui forment l'opinion sont à qui veut les acheter — qu'ils pratiquent le chantage le plus éhonté, qu'ils ne sont jamais assez « arrogés », jamais assez rassasiés de demander et de recevoir, d'insinuer et de menacer. Bref, personne n'a jamais douté que la grande presse fût « une affaire ». Mais ceux dont elle est censée former l'opinion valent-ils mieux qu'elle? Ceux qui se laissent bourrer le crâne avec tant de docilité que c'en est un vrai plaisir feraient-ils autrement que leurs directeurs intellectuels si les hasards de la vie les avaient mis en leur place? Toute cette masse de lecteurs ne sont pas aussi dupes qu'on veut bien le dire, ni aussi crédules qu'on l'imagine. Ils sont tous, du maître au valet, de l'ouvrier au patron, du concierge au propriétaire, aussi disposés les uns que les autres à trafiquer, négocier, agioter ; tromper sur le poids, le contenu, la quantité, la qualité. Et tout ça en aboyant, en hurlant à l'honnêteté, à la loyauté, à la bonne foi, à toutes sortes de vertus civiques dont ils sont, au fond, totalement dépourvus et dont, dans l'intimité, ils se gaussent. La presse française est vénale, bien sûr, mais sa clientèle ne l'est pas moins.

Et l'Humanité reste dans la tradition en présentant à la sienne, comme du neuf, ce qui n'est que de l'archi-usé.

QUI CÈ.

(1) Corinth. XIII, 1.

Controverses sur La Réciprocité

Buenos-Aires, (République Argentine),
5 novembre 1923.

Camarade E. Armand,

Je suis un peu loin pour pouvoir discuter, avec fruit, certaines de vos idées parues dans *l'en dehors*. Cependant, votre article « La Réciprocité », du numéro d'août, me met la « main à la plume » pour tracer ces quelques lignes en demande d'éclaircissements; car, je le confesse sans honte, je n'ai pas bien compris votre pensée.

Ainsi, vous dites : « En échange du produit de ton effort je t'offre le mien. Tu le reçois et nous sommes quittes. Au contraire, il ne te satisfait point, tu ne le penses pas équivalent à ce que tu livres. En ce cas, gardons chacun nos produits respectifs et cherchons ailleurs si nous ne trouverons pas à mieux nous accorder. De cette façon, nul d'entre nous ne sera redevable à autrui. »

Et plus loin, expliquant minutieusement ce que vous entendez par réciprocité, vous écrivez : « J'ai passé maintes nuits au chevet d'un des miens. Pendant longtemps sa vie n'a tenu qu'à un fil... Mes soins ne sont-ils pas remboursés aujourd'hui que j'aperçois le malade guéri arpentant la rue à grands pas, frais et dispos? Je suis payé de retour lorsque prospère une œuvre ou que réussit un de mes semblables auquel j'ai légué un intérêt de quelque ordre que ce soit; je suis payé de retour lorsque, sous condition bien entendue de le défrayer de ses frais de déplacement, j'obtiens qu'un causeur qui m'intéresse vienne et passe quelque temps chez moi; la jouissance que je retire de sa conversation compense amplement mon effort pécuniaire... Je suis payé de retour chaque fois qu'ayant accompli un effort spécial à l'intention de tel ou tels de mes semblables — effort bien défini — je suis certain qu'il ou ils en profitent... » Excusez si j'ai abrégé et coupé, car la citation est longue.

Et maintenant, dites-moi, camarade Armand : est-ce que vous croyez, réellement, nous avoir donné là, au point de vue économique, la vraie clef du problème, c'est-à-dire d'avoir établi la base qu'il faut « aux rapports et aux accords entre les constituants d'un quelconque milieu humain? » Ce serait, à mon avis, beaucoup prétendre, car les exemples que vous donnez à l'appui de votre thèse sont, pour la plupart, exclusivement d'ordre moral, donc en marge des nécessités immédiates d'un quelconque milieu humain, parce qu'il ne faut pas confondre, je crois, le contentement du cœur qui résulte d'un acte accompli pour le seul bien d'autrui, avec la satisfaction qu'on peut éprouver à la réalisation d'un marché avantageux pour les deux parties échangistes.

De plus, l'intérêt que nous portons — individuellement — à certains de nos semblables, ne peut pas se généraliser à tous et le fait que nous recevons et rendons, chacun dans la sphère de ses affections et de sa sensibilité, un bien de nature sentimentale, ne nous donne pas le droit d'attendre de qui que ce soit d'être payé de retour. L'être sensible — j'en suis très convaincu — fera ne le fait-il pas déjà? tout ce que vous avez énoncé et j'ai reproduit plus haut, et même plus avec un entier désintéressement, mais cette façon d'agir ne peut être que circonstancielle, on ne peut la concevoir comme une règle de nos habitudes; et l'insensible, lui, passera sans s'émouvoir ou se déranger à côté de toutes les souffrances d'autrui, et il en est de même pour ce qui concerne les purs rapports intellectuels. Quoi qu'il en soit, cela ne résout rien quant au problème de la production et de la consommation, car je le dis hardiment, camarade : le spirituel n'a pas de devoirs et par conséquent pas de droits, socialement parlant, mais le physique en a certainement et de très impérieux. Ne ressentez pas, écoutez-moi : Dans votre recherche d'une base d'accord, vous dites : « En mes rapports avec autrui, je ne veux pas être lésé dès que je reçois moins que je ne donne, et je lèse autrui dès que je donne moins que je reçois. »

Or, comment faire pour ne pas être lésé ni léser personne? Il faut, tout d'abord, établir ce qui est propre à léser et ce qui ne peut léser. Peut léser ce qu'on donne quand la personne ne sent pas le besoin, pour elle, de ce qu'on lui offre en échange de son travail, et il existe un nombre infiniment grand de ces gens, aux mœurs simples, pour qui tout ce qui n'a pas trait aux nécessités directes de l'existence — sciences, arts, littérature et autres plaisirs de l'esprit de l'homme cultivé (tout ce qui est de l'exclusif ressort de l'intellect) — n'est guère intéressant. L'homme, l'intellectuel n'est donc, ne serait donc, pour ces gens-là, ni plus ni moins qu'un parasite ou, si l'on préfère, un inutile, et ils ne pourront jamais admettre qu'ils lui doivent quelque chose : ils se croiraient dupes et ils auraient raison, n'est-ce pas?... Ils ne le fréquenteront donc pas, et si nous supposons que chez le peuple tout le monde pense de même, voilà les « cérébraux » isolés et mourant de faim malgré tout leur brillant mais peu nourrissant bagage en sciences ou en arts; car « d'intellectuel » à « intellectuel », qu'est-ce qu'ils pourraient bien échanger qui puisse se mettre sous la dent? Et il n'y a pas à dire : la satisfaction du corps passe bien avant celle de l'esprit; ainsi le veut la nature de notre organisme et il faut en passer par là. Done...

Bien, il n'y a, il ne peut y avoir qu'un remède à cela, et c'est que les beaux esprits, les charmeurs des lettres, les soi-disant « cérébraux », les créateurs de clinquant et de superflu, tous ceux, enfin, qui, habiles ont trouvé le moyen de consommer aux dépens du véritable producteur, mettent la main à la pâte tout comme le commun des mortels, paysan et artisan des choses de première nécessité.

Aie! d'aucuns, je le sais bien, feront la grimace à une invite aussi peu courtoise et aussi dépourvue de bon goût, mais elle est juste et, surtout, elle est l'unique moyen de ne pas léser et de ne pas être lésé, comme vous dites fort bien.

Mettre la main à la pâte, ai-je dit, mais à quelle pâte? Eh bien, cette pâte, c'est le travail à l'œuvre essentielle; c'est l'entraide des hommes, pour l'obtention des choses propres à la seule conservation de la vie; c'est la contribution, chaque

jour, pendant le temps nécessaire aux besoins que ces indispensables réclament. Quelles sont, pour les uns et les autres, ces choses indispensables? Ces choses sont : l'alimentation, le logement et l'habillement. De cela, nul ne peut se passer et il est dans l'équité que tous, sans exception, contribuent à le fournir, et remarquez que, à ce travail, l'intellectualité ou l'intelligence — la vraie — y trouve emploi — le seul que l'on puisse, sans méfiance, accepter d'elle.

Pour ce qui est du reste, du complément, je suis de ceux qui pensent que l'effort non social, peut y suffire — (effort non social équivalant à propriété individuelle, très admissible sous cette forme) — surtout si à l'effort exclusivement individuel ou personnel s'ajoute celui d'autres individualités dont les désirs dépassent ceux de la masse; et, quant à celle-ci, rien ne l'empêcherait d'agir de même pour ce qui pourrait lui manquer.

Voilà, à mon avis, comme l'on devrait entendre la réciprocité. Est-ce en désaccord avec votre manière de voir?

Cordialement vôtre. Pierre QUIROULE.

1. Vous vous placez à un point de vue unique, social, je me suis placé, dans mon article sur la Réciprocité, à un point de vue tout à fait individuel. Dans un second article, paru dans le numéro daté début septembre, je fais ressortir que ma théorie implique acceptation volontaire de la part de ceux qui la mettent ou veulent la mettre en application. Il m'indiffère totalement de savoir ce que le peuple pense en général de ceux que vous appelez les « cérébraux ». Peu me chaut ce qu'il en pense maintenant ou ce qu'il en pensera plus tard. Il y a longtemps que vous me connaissez par ce que j'ai écrit. Si vous m'avez suivi d'un peu près, vous ignorez pas que ma conviction est que les revendications individualistes ne sont réalisables qu'à la condition que soit courante dans le genre humain une certaine mentalité — sans qu'une conception de la vie autre que celle qui domine actuellement ne soit devenue une habitude, un acquis, une caractéristique de l'humanité.

Les individualistes antiautoritaires sont tout disposés à concéder, à reconnaître qu'un grand nombre de terriens — mettons le plus grand nombre — cherchent dans les rapports ou les accords qu'ils entretiennent ou qu'ils concluent avec leurs semblables à agir par ruse — à les léser, à les tromper, à les duper. Si c'est rigoureusement exact, il est alors indispensable, pour que personne ne soit ni trompé, ni lésé, ni dupé — puisqu'en aucun cas, on ne veut avoir recours aux obligations ni aux sanctions — il est donc indispensable que la mentalité ambiante, dans son ensemble — ne le tolère ni ne l'admette.

2. Il faudrait définir exactement ce qu'on entend par « parasitisme ». Est-ce que tout ce qui se meut sur la planète n'est pas parasite de la terre? Est-ce que la vie planétaire elle-même n'est pas parasite du soleil? Le plus grand nombre des animaux vivent, en outre, aux dépens les uns des autres; les plus forts aux dépens des plus faibles et, tout bien considéré, on ne voit pas bien, au point de vue social, de quelle utilité ils sont. Les animaux n'ont pas pu ou su se servir des forces de la nature, les capter pour actionner des moteurs d'un genre ou d'un autre, ce sont des parasites de deuxième classe. Ils n'ont pas su transmettre et conserver leur pensée au moyen d'agents comme l'écriture, etc. Et pourtant, quand on y réfléchit plus profondément, les animaux ne sont pas des parasites dans le sens absolu du mot. Ils accomplissent un effort pour se procurer leur subsistance, ils mettent en œuvre pour exister ou mettre leur progéniture en état d'exister toutes les ressources de leur cérébralité — réflexion, ruse, etc. — Tout le monde est parasite, même jusqu'au « savant » dont les recherches et les découvertes ont rendu à ses semblables les plus grands services.

C'est dans la nature qu'il a puisé les éléments de ses réalisations. Ce n'est pas ma faute si je ne « fonctionne » qu'au détriment de ce qui m'entoure, physiquement et chimiquement, si je ne suis qu'un phénomène d'ordre thermo-dynamique qui ne se produit qu'aux dépens de l'énergie solaire. En résumé, la seule sorte de parasitisme qui répugne aux individualistes est celle qui exclut l'effort personnel, la tentative d'assimilation individuelle, et voilà tout. Il importe peu que le producteur soit manuel ou intellectuel, l'essentiel est qu'il produise.

3. Je suis d'accord avec vous sur ce point, que les choses indispensables sont en premier lieu l'alimentation, le logis, la vêture. Je conçois qu'il existe des milieux où il soit entendu, une fois pour toutes, que tout le reste est superflu — que dans ces milieux, il soit la coutume pour tous sans exception de mettre la main à la pâte. Mais laissant les constituants desdits milieux faire, sous ce rapport, à leur guise, je réclame d'eux, à titre de réciprocité, qu'ils nous laissent, dans les milieux que nous constituons, la faculté de rétribuer volontairement les efforts ou les services d'un ou plusieurs de nos semblables dont l'activité ou la profession nous sont utiles ou agréables. De nous imposer une subvention ou contribution volontaire destinée par exemple à permettre à un savant d'accomplir certaines recherches scientifiques, à un peintre ou à un musicien d'étudier ou de voyager pour se perfectionner dans son art, à un journal de se fonder ou d'étendre son rayon d'influence, à une association récréative quelconque de poursuivre ou de réaliser le but pour lequel elle s'est créée, etc., etc.

J'espère que nous sommes d'accord. Donnez dans votre milieu à la « réciprocité » un sens purement social ou économique; laissez-moi, dans mon milieu, lui donner un sens foncièrement individuel ou éthique. Nous resterons d'accord. Après tout, toute la question n'est-elle pas de choisir le sens qui me procurera le plus de joie?

E. A.

**Si vous n'avez pas lu
L'INITIATION INDIVIDUALISTE ANARCHISTE
vous ignorez tout
du mouvement individualiste.**
Envoi contre 8 fr. 25 recommandé.

Dites-moi, combien d'abonnés avez-vous amenés au journal?

Glanes, Nouvelles, Commentaires

Élément anarchiste chez Laô-Tseu.

On ne peut nier qu'il existe une forte tendance anarchiste chez l'antique philosophe chinois Laô-Tseu né en 604 avant l'ère vulgaire et qui nous est connu par son ouvrage « Laô-té-King », qu'on peut traduire par le livre classique de Taô. Ce mot Taô signifie : voie, chemin, façon d'agir. L'ouvrage en soi consiste en un recueil de courts chapitres qui, en termes simples, expriment de profondes pensées et de subtils sentiments. Parfois, en le lisant, on croirait entendre un philosophe moderne et on pense involontairement à Kant et à Hegel. Comme presque tous les écrits de l'antiquité, ce livre a pour but d'apprendre aux hommes la voie du bonheur et de la sagesse. Cette voie nous paraît évidemment peu acceptable aujourd'hui, mais de nombreux passages, il ressort que Laô-Tseu visait à rendre superflu le but de la législation.

La voie qu'indique Laô-Tseu pour arriver au bonheur est l'absolu renoncement à l'ambition, à la crainte, aux passions, à la convoitise, à la personnalité même. On doit réduire la personnalité comme le suprême danger; tous les maux, tous les malheurs émanent de la personnalité.

Là, il est aux antipodes de l'idée individualiste et cependant son dessein est nettement anarchiste. Il croyait qu'en revenant à sa nature originale par la passivité, l'homme trouverait son être véritable. Les conséquences de cette conception, c'était que les hommes n'ont plus besoin de princes et de gouvernants, de législateurs et de lois. Là est justement la différence entre Laô-Tseu et l'individualiste anarchiste moderne : l'individualiste moderne prétend — et il en est convaincu — que la loi est insupportable à l'homme qui a développé sa personnalité et que sa maîtrise de soi rend toute loi superflue. Laô-Tseu, lui, croyait que le renoncement des princes et de leurs subordonnés à leur personnalité conduirait à la superfluité de la loi. Tolstoï a repris l'idée de Laô-Tseu dans son « Servez-vous les uns les autres ». L'individualiste anarchiste actuel dit au contraire : « Refusez de servir ». Tous deux ont le même but. Mais c'est seulement la mise en pratique de cette dernière idée qui aboutira au résultat, car on ne peut s'attendre à ce que les détenteurs d'autorité reconnaissent d'eux-mêmes, comme le voulait Laô-Tseu, leur inutilité.

Le principal commandement de Laô-Tseu, c'est que les gouvernants ne doivent rien faire. Par la passivité, l'homme s'harmonise avec Taô, l'action intérieure émanant de l'impulsion universelle. La vie en communion avec la volonté cosmique est le plus haut bonheur concevable. « Si le peuple souffre de la faim, c'est la faute du Prince qui veut trop entreprendre. Plus la loi empêche et prescrit, plus il y a de voleurs et de pirates. Je ne fais rien, dit le sage, c'est pourquoi le peuple se reformera de lui-même ». Il va sans dire que le Laô-té-King est nettement antimilitariste, tendance spécifiquement chinoise.

Là bas

Embarquons-nous, veux-tu? Vois : le flot est si doux ;
Le ciel à l'horizon est pur comme tes yeux ;
Point de récif en vue et la brise est en poupe.
Tout instant est perdu qu'on tarde sur la rive....

Embarquons-nous, veux-tu? Tu ne pleureras plus.
Mon cœur tout près de toi, pendant la traversée
Paisiblement battra.... Il fait si beau là bas.
La bas, il n'est d'hiver pour refroidir l'amour.

[printemps,

Embarquons-nous, veux-tu?.... Là bas plus de
D'automne ni d'été; de matin ni de soir.
Toujours un clair soleil, une tendre chaleur ;
Toujours des mots jolis, des caresses, des fleurs.

[qu'une heure

Embarquons-nous, veux-tu?.... Là bas ce n'est
Ou la moitié d'un jour; peut-être moins — qui sait?
N'importe qu'ils soient brefs ces moments d'abandon!
Que les revivre encor soit notre immense espoir.

E. ARMAND.

LIBERTÉ D'OPINION

S'il est une chose dérisoire, c'est « la liberté d'opinion ». Il n'y a guère que les naïfs qui pourraient encore y avoir foi.

Vous tous, travailleurs manuels et intellectuels, avez-vous jamais cru un seul instant que les diverses révolutions vous avaient concédé cette liberté?

En regardant, en réfléchissant tant soit peu, ce ne sont ni plus ni moins que des mots, des phrases; cela n'empêche pas que tous les jours le Moloch étatiste vous oppresse. Quand vous voyez déçagés, sortis du bourbier immonde, vous vous apercevez que vos pieds sont englués. En fait de liberté d'opinion, vous n'avez que la liberté de vous taire.

C'est dans les réunions, à la tribune, que l'on parle de la liberté d'opinion, expression que vous gobez avec une facilité sans égale.

Mais pourtant il serait nécessaire, dans ces réunions, d'intervenir, de dire tout ce qu'on sait, tout ce qu'on pense, de parler haut, de dire qu'on a bien trop vécu dans la souffrance, dans le malheur, dans la misère, de le dire à l'apert, sans aucune crainte d'être entendu par un mouchard quelconque.

Cela pourrait s'appeler liberté d'opinion! — Mais le faites-vous?

Dire tout ce qu'on pense sur l'armée, le soldat, le drapeau et autres symboles, on pourrait encore appeler cela liberté d'opinion.

Dire que les oisifs vivent à vos dépens et que la seule et vraie richesse, c'est le travail libre. Que les religions sont des institutions d'abrutissement et d'ignorance. Que le blé est à celui qui l'a semé et qu'il a le droit de profiter de sa récolte. On pourrait encore appeler cela liberté d'opinion. Mais la direz-vous, toute votre pensée. Pouvez-vous la dire?

La liberté d'expression est un vain mot... D'ailleurs, les libertés ne se mentent pas, elles se prennent.

MAURICE IMBARD.

L'influence nouvelle.

On peut commencer tant de choses avec une personne nouvelle — même commencer à être un homme meilleur.

(G. ORGÈS ELIOT).

Paroles d'hier... et d'aujourd'hui

Le 4 décembre 1853 naissait à Santa Maria, petite ville d'Italie édifée sur la place de l'antique Capoue, un homme qui est l'une des plus pures figures du socialisme ou communisme anarchiste, Errico Malatesta, dont le moins qu'on puisse dire est qu'il a vécu ses idées. Max Nettlau a esquissé de main de maître la carrière de cet infatigable propagandiste que nous trouvons étudiant en médecine en 1870, républicain, qui connut Bakounine, se rallia à la première Internationale, fut le compagnon de Cafiero, dut s'exiler plusieurs fois, prit part à de nombreux mouvements insurrectionnels, composa maintes brochures, lança nombre de journaux dont le dernier en date est l'« Unità Nova ». A 70 ans, l'âge n'a point éteint son ardeur. Il y a quelques jours seulement que je recevais une circulaire annonçant la parution prochaine d'un nouveau périodique *Pensiero e Volontà*, et cela en pleine réaction fasciste. De tels hommes méritent de retenir notre attention, y eût-il divergence entre leurs méthodes d'action et les nôtres, leur compréhension du but à atteindre et le nôtre. Je pense que le passage suivant, extrait de l'« Anarchia », fournit une idée assez claire de la conception de Malatesta.

E. A.

L'être réel est l'homme, l'individu : — la société ou collectivité — et l'ÉTAT ou gouvernement qui prétend la représenter, s'ils ne sont pas de vides abstractions, ne peuvent être que des agrégats d'individus. Et c'est dans l'organisme de chaque individu que prennent nécessairement naissance toutes les pensées, tous les actes humains, lesquels d'individus deviennent collectifs quand ils sont ou deviennent communs à un grand nombre d'individus. L'action sociale donc n'est ni la négation ni le complément de l'initiative individuelle, mais elle est la résultante des initiatives, des pensées et des efforts de tous les individus qui composent la société — résultante qui, toutes choses étant égales, est plus ou moins grande selon que les forces isolées concourent au même but ou sont divergentes ou opposées. Si, au contraire, comme le font les autoritaires, par action sociale, l'on entend l'acte de gouverner, c'est encore alors la résultante de forces individuelles, mais celle seulement de ces individus qui font partie du gouvernement ou qui, par leur situation, peuvent influencer sur la conduite du gouvernement.

Le sort que dans la lutte séculaire entre la liberté et l'autorité, ou, en d'autres termes, entre le socialisme et l'état de classe, il n'est pas question vraiment de modifier les rapports entre la société et l'individu. Il n'est pas question d'accroître l'indépendance individuelle aux dépens de l'ingérer de sociale ou celle-ci aux dépens de celle-là; le but poursuivi est plutôt d'empêcher que quelques individus puissent opprimer tous les autres; de donner à tous les individus les mêmes droits, les mêmes moyens d'action, et de les substituer à l'initiative des quelques-uns qui produisent nécessairement l'oppression de tous les autres. Ce but poursuivi, en somme, est de détruire toujours et toujours plus la domination et l'exploitation de l'homme sur l'homme, de manière que tous soient intéressés au bien-être commun et que les forces individuelles, au lieu d'être supprimées ou de se combattre et de s'éliminer tour à tour, trouvent la possibilité d'un développement complet, et s'associent ensemble pour le plus grand avantage de tous.

E. MALATESTA.

Pluie

Les averses du soir tombent, carillonnées,
noyant l'opre lumière ou l'on crut défaillir
et mon cœur monotone a senti reverdir
son enfance, songeuse au déclin des journées.

Et j'écoute sous les musicales ramées,
dans l'Eden assombri des vergers, me saisir
des frissons oubliés d'extase et de désir,
longs pour l'adolescent comme des destinées.

O douce, douce pluie éternelle des soirs
qui fait germer aux yeux des pleurs de plénitude,
manne pour les humains de célestes espoirs,

voici mon front de poudre et d'azur tout pesant
et ma pensée aride en mal de solitude,
lave-les de la foule et du soleil bruyant.

Hélène BANNEROT.

Elégie

Les crépuscules tombent aujourd'hui sur mon âme
et les aurores me trouvent endormi,
je vois tant d'étoiles dans mon sommeil
qu'il y a un azur divin jusque dans mes ténèbres.
La nuit de mon esprit est tellement profonde
que sa beauté est une extase vivante,
et la mort accourt à mes baisers
comme une vierge vêtue d'étoiles.

Je dormirai quelque jour sous la terre,
je ne serai pas une ombre errant égarée,
ni un souvenir, ni un fantôme,
ni un amour lointain, ni un chant d'oubli.

Seul alors, peut-être dormirai-je tranquille,
sans inquiétude enfin. Les étoiles
continueront à parcourir les cieux et les hommes
à vivre leurs douleurs sur la terre.

Je dormirai tranquille avec la poussière
sur mon cœur et sur mes lèvres;
des millions de siècles passeront,
une foule d'astres seront nés et auront péri.

Je veux donc dormir sous les siècles
vêtu de la poussière de l'éternité :
moi qui parcourais le monde comme larme
je ne veux plus qu'être poudre devant le vent.

Domingo GOMEZ ROSAS.

Croquignoles

Plaisanteries syndicalo-bolchevistes.

Le Libertaire a reproduit le Manifeste des Ralliés paru dans notre avant-dernier numéro. La Vie Ouvrière a profité de cette publication pour sortir deux ou trois plaisanteries de table d'hôte. L'animateur de ce journal est, on le sait, Gaston Monmousseau, de Saint-Martin-le-Beau, ancien anarchiste individualiste, ancien abonné à l'ère Nouvelle, chez qui E. Armand se rendit plusieurs fois en ami. Eh bien! Monmousseau nous permettra de lui dire que l'ère Nouvelle contenait des articles bien plus profonds et bien plus fouillés que le Manifeste des Ralliés et que s'il endosse le pitoyable écho du journal dont il est l'inspirateur, ce ne peut être que parce que son intellectuel n'est pas bien baissé. Ce qui nous porterait à croire que le bolchevisme est le refuge des anciens anarchistes dont a faibli la cérébralité. Ce n'est pas flatter pour eux.

CANDIDE.

Le Problème de la liberté et de la violence

II

Le problème de la liberté ne peut être compris par les partis qui ont un programme à imposer, qui conspirent ou qui pactisent pour l'imposer.

La soi-disant « justice sociale » qui veut consister entièrement en une égalité économique à laquelle on peut parvenir à travers les décrets d'un nouvel état, ne comprend pas, comme on voudrait le faire croire, la solution du problème de la liberté; au contraire, mise en pratique, elle l'éloigne. Elle l'éloigne en réconciliant l'individu — ou une somme d'individus — avec des systèmes plus injustes économiquement parlant, mais plus tolérants à l'égard de manifestations politiques ou spirituelles différentes ou opposées. Elle fait regretter le temps où la pauvreté n'excluait pas l'usage des libertés les plus élémentaires.

Certains systèmes prétendus communistes prétendent élever l'humanité en la prenant par le ventre. Ils rachètent l'individu comme Jacob racheta Esau; ils veulent supprimer la personnalité en offrant une écuelle de soupe sur la surface de laquelle luit, par ci, par là, un flot de graisse, extrait de la collectivité exténuée, devenue « libre » de contrôler le parfait fonctionnement de son propre joug.

Mais il y aura toujours des hommes, en plus ou moins grand nombre, qui se rebelleront contre la mécanisation qu'on voudra faire d'eux. Il y aura toujours des hommes qui conspireront pour la révolution libératrice du corps et de l'esprit.

A peine s'est-il élevé d'un degré au-dessus du niveau de la bête de troupeau que l'homme ne sent plus d'autre aspiration que celle de son indépendance particulière. Dès lors, tous ses efforts, dans le temps et l'espace, ne tendront plus qu'à atteindre l'émancipation convoitée.

Tel agit l'individu, tels agissent les groupes et les peuples.

Il advient pourtant qu'assez souvent, sinon toujours, chacun — individu, groupe, nation — par une évidente erreur de calcul, étale la conquête de sa liberté sur le tort à autrui, sur une diminution de la liberté d'autrui.

C'est aujourd'hui une vérité courante, dans un certain monde, qu'une nation, pour se sentir pleinement libre, c'est-à-dire maîtresse d'elle-même, doit nécessairement écraser ses voisins ou leur faire éprouver le poids de son hégémonie politique et commerciale — c'est ainsi qu'un citoyen, pour acquiescer sa liberté, doit conquérir une situation financière ou politique qui le place dans une situation privilégiée.

Sans recourir à un grand effort d'imagination et de critique, chacun peut se rendre facilement compte qu'on n'aboutit qu'à soi-disant solutions partielles du problème de la liberté, qui excluent *a priori* toute continuité quelconque.

Ce n'est pas en imposant, en superposant qu'on peut résoudre le problème de la liberté; pas davantage en changeant la classe ou le groupe qui exerce la tyrannie: car celui qui opprime n'est pas libre de jouir en sécurité de ce qu'il regarde comme sa propre liberté, parce que quiconque se hisse à une situation

privilegiée, exceptionnelle, supérieure, n'est jamais sûr de la conserver et à tout moment la sent ébranlée par les malédictions et les assauts de ceux qu'il broie et comprime, de tous ceux que, nécessairement, il doit opprimer.

Conséquences: non pas exercice de la liberté, mais pratique de l'arbitraire — non pas jouissance de la liberté, mais orgie de violences passagèrement heureuses — non pas le droit, la justice, la sincérité, mais l'usurpation, le joug, la fourberie: la tyrannie, toujours!

Le problème de la liberté ne peut avoir pour facteurs des privilégiés qui doivent peser sur les autres, ces autres auxquels on restreint, sans réciprocité de sacrifice, l'usage de leurs droits particuliers.

Le problème de la liberté n'est pas, ne peut être une question de classes, mais un problème humain — il ne peut être un problème d'église ou de parti, mais un problème universel.

Et quiconque en propose la solution doit nécessairement coordonner la fin aux moyens.

Car une liberté qui, pour se réaliser, doit en violer ou en supprimer d'autres, qui impose (non par le raisonnement ou l'exemple qui persuade), mais par la violence qui courbe ou enchaîne, son programme — un programme qui ne se discute pas — cette liberté-là n'est plus de la liberté, mais du despotisme.

Une liberté qui, pour se maintenir, a besoin du policier et de l'inquisiteur, de l'espion et du bourreau, est une fraude inventée par des charlatans politiques et elle ne peut être supportée que par un peuple qui a l'habitude du servage.

L'obligation écartée, il n'y a plus de libertés qui s'éliminent — il n'existe que des libertés diverses qui passent contract, se concilient, s'harmonisent; c'est-à-dire, non plus le heurt, mais le raisonnement.

Jusqu'à présent, les seuls qui ont osé affronter la discussion du problème de la liberté, le posant dans sa totalité, démontrant l'urgence et l'indispensabilité de sa solution ont été les anarchistes. De plus, les « étudiants », dont la critique des diverses institutions économiques et politiques actuelles et passées a dû rejoindre les conclusions anarchistes, dès lors que leurs recherches et leurs déductions étaient sincères, quand bien même elles seraient parties de prémisses et de promesses opposées.

Les diverses écoles démocratiques et socialistes ont: ou considéré la liberté comme un simple droit à l'usage de quelques facultés communes d'action politique, ou bien l'ont tellement subordonnée au dogme de l'absolue égalité économique, qu'elles ont laissé supposer que « l'humanité nouvelle » ne pouvait se développer que sous les espèces d'un énorme ventre, au fonctionnement réglé par un pouvoir central monstrueux, mastodontique, écrasant.

Et telle école socialiste a fait plus encore: elle est parvenue à tourner complètement en ridicule le principe même de la liberté, à dénoncer comme réactionnaire ou petit bourgeois quiconque se rebelle contre sa thèse.

C'est ainsi que nous avons vu fascistes et communistes se montrer plus liberticides les uns que les autres — dans les paroles et dans les faits.

Gigi DAMIANI.

Au lieu de vous servir de banales cartes postales, achetez donc les nôtres, ce sera faire de la bonne propagande et vous apporter en même temps une aide appréciable.

Fleurs de Solitude

Je hais la foule pour sa versatilité, son irrégularité, sa cruauté, son emballement, son esprit de troupeau en un mot. Je hais la foule, parce qu'elle est prête à piétiner le berger et à se ruer sur le chien, dès qu'ils sont hors d'état de se faire redouter. La foule acclamait César hier encore. Mais aujourd'hui César n'est plus tout-puissant, la main de l'Insuccès l'a frappé. Aussi malheur à qui porte sa livrée.

Se réclamer d'une vertu individualiste parce qu'on oublie ses amis ou ses camarades à l'heure de l'absence ou de l'affliction — c'est ne rien comprendre à l'individualisme. Je ne vois rien qui développe le sentiment dans le fait d'oublier celui qui se trouve en proie aux difficultés ou éloigné. Nous avons admis que le sentiment était un facteur de développement individuel pour le moins égal au raisonnement... Or l'endurcissement qui restreint et rétrécit au lieu de grandir et d'élargir porte dommage au sentiment.

Nos conversations, les objets de nos conversations, tout ce que je vous ai dévoilé de mes pensées les plus intimes, tout cela c'était pour vous, et non pas pour que vous le répétiez sur la place publique, que vous le livriez aux sarcasmes ou aux incompréhensions de la foule. En vous livrant les secrets de mon intimité intellectuelle, j'avais confiance en vous individuellement — cela ne veut pas dire que j'avais fait crédit à la multitude; rien ne m'horripila davantage que de voir traiter mes pensées intimes comme des discours d'hommes politiques.

On m'a objecté: « Vous ne concevez point d'œuvre sans l'ouvrier — d'art individuel sans artiste — comment expliquer alors que l'œuvre dure plus que l'artiste et acquière une immortalité relative? » J'ai répondu: « L'œuvre constitue la postérité physiologique. Je sais que cette comparaison n'est pas exacte, car une œuvre n'engendre pas une autre œuvre, tandis qu'un enfant contient en soi son successeur en potentiel. Alors que tout ce que peut faire une œuvre, c'est susciter chez l'admirateur, l'apprenti, le passant, le désir et le vouloir de la reproduire telle que, ou de la continuer, en la modifiant ou en la développant. L'œuvre personnelle est le témoin de l'existence de l'ouvrier et plus elle est de qualité supérieure, plus elle persiste ».

On peut dire encore que l'œuvre est le reflet, le rayon de l'ouvrier, au même titre que les rayons émanés d'un astre situé à des millions de kilomètres de la planète qui les réfléchit ou les reçoit. Peut-être au moment où cette planète est impressionnée par ces rayons, l'astre d'où ils proviennent est-il éteint depuis des siècles. Cet astre n'en demeure pas moins le foyer producteur, créateur, comme l'écrivain ou l'artiste mort depuis des siècles demeure le producteur, le créateur de ce volume ou de ce tableau. Sans producteur, point de produit.

C'est pourquoi nous nous préoccupons du producteur plus que du produit, parce que nous savons que c'est dans la mesure où le producteur sera davantage lui-même que le produit sera plus original. Que le producteur s'individualise, qu'il dépende moins des circonstances du milieu et le produit possèdera son cachet particulier.

Efforcez-vous d'être un arbre aux branches chargées de fruits, quand ce ne serait que par dignité, pour contraster avec les arbres rabougris et stériles. Que les hommes méditent à l'ombre de votre feuillage épais; qu'ils se rafraichissent de vos fruits. Et cela non pas parce qu'ils exploitent pour le profit d'un jardinier, mais bien parce qu'il est dans votre nature d'être un arbre productif.

« Me voilà tel que je suis » déclare l'Individualiste, « avec mes qualités, mais aussi avec mes défauts pour parler le langage des actuels, c'est-à-dire avec mes attributs physiologiques

(1) Voir nos 5, 6, 10, 14, 19/20, 22/23.

et psychologiques ». Je ne me proclame ni inférieur ni supérieur à aucun de mes contemporains. Je suis Moi et je m'efforce de faire servir tous ces attributs à l'avantage du développement de ma personnalité. Je ne songe pas plus à me débarrasser d'aucun de ces attributs qu'à m'amputer de l'un de mes membres.

Je n'entends renoncer — œuvre d'ailleurs insensée — ni à mes penchants, ni à mes habitudes, ni à mes passions. Je ne veux pas plus y renoncer que me renoncer. Je veux les utiliser pour Mon plus grand bien. Je souligne « mon » à dessein, car « mon bien » n'a rien de commun avec le « bien » des actuels, un bien qui ignore la passion, ou feint de l'ignorer, ce qui est pire.

E. ARMAND.

La propagande.

La propagande n'est pas, comme quelques-uns le supposent, un « métier », car personne n'entreprendrait « un métier » ou l'on peut travailler avec l'acharnement d'un esclave et mourir avec la réputation d'un mendiant. Les motifs qui poussent ceux qui embrassent pareille « profession » sont nécessairement d'une nature autre que les mobiles qui mènent le commerçant, ils sont nécessairement plus profonds que l'orgueil et plus puissants que l'intérêt.

(George Jacob HOLYOAKE).

Correspondance

« L'en dehors » en Angleterre

A. E. Armand.

Glasgow, 30 novembre 1923. ... Concernant *L'en dehors* que j'appellerai en anglais *the outsider*, pour lui donner un titre qui semble bien répondre à votre idée, mon humble opinion est qu'il n'existe pas en Grande-Bretagne de journaux qui puissent lui être comparés. Cela vient peut-être de ce qu'il n'existe pas chez nous de journaux franchement individualistes anarchistes. Hélas! j'ai rencontré si peu d'individualistes anarchistes.

... *L'en dehors* a l'excitant de la variété qui fait que les anciennes vérités apparaissent comme neuves. Tandis que je suis occupé à le lire, je me sens constamment la démancheaison de traduire pour le profit de mes malheureux camarades anglais qui ne peuvent partager ma joie, mais mon altruisme a des limites. Je me sens cependant en disposition de donner, très prochainement, une version anglaise de votre article: *Notre Monde à venir et l'actuelle Evolution*.

J. HAINING.

Pointes sèches

— Quelle sale bête, qui griffe et qui mord! — Pourquoi traitez-tu cet animal de « sale bête »? S'il te griffe ou mord c'est tout simplement qu'il te redoute et se défend.

— Sale poisson, qui ne veut pas se laisser prendre. Faites donc le bien! Vous êtes payé d'ingratitude. J'ai dépensé plus de deux francs d'asticots, de lignes et d'hameçons, c'était bien la peine, vraiment!!!

GABRIEL.

Vous êtes-vous réabonné?

NOS TRACTS: Qui est le Juge du Criminel, par CLARENCE DARROW (réfutation profonde de l'application de la justice parmi les hommes). — Les vrais révolutionnaires, par GÉRARD DE LACAZE-DUTHIERS (Tract remarquable à répandre dans les milieux révolutionnaires). Franco: les 2 tracts: 10 centimes; les 30, assortis ou non: 4 fr. 15.

Pour la propagande à la fois individualiste et idéaliste, (en français au recto, en *idéo* au verso): Notre Individualiste, exposé condensé et lumineux de l'attitude des « nôtres » devant la vie. — Est-ce cela que vous appelez vivre? (Protestation véhémentement contre la vie sociale contemporaine). La ruse. L'en dehors. Par E. ARMAND (tract de 12 pages).

Franco: les 2 tracts: 20 cent.; les 30 (assortis ou non): 2 fr. 30.

Pour la propagande anticléricale: Le grand fléau: le Christianisme. Si j'étais Dieu, par ALBA SATTERTHWAITTE (noté paru dans *par delà la mêlée*, traduction de E. ARMAND). Franco: 10 centimes l'exemplaire; les 30: 4 fr. 15.

Grandes Prostituées et fameux Libertins

Messaline

Messaline fut une impératrice romaine excessivement luxurieuse, nymphomane, dont jamais homme ne parvint à calmer les désirs sexuels. Les plaisirs lesbiens ne pouvaient la satisfaire. Les phallus artificiels, la bestialité (l'accouplement avec un chien, un singe, un jar, etc.) ne lui offraient aucun apaisement. Seuls la soulageaient des hommes vigoureux, qui lui murmuraient de douces paroles, insinuantes, affolantes, provoquant au plaisir... Pauvres femmes que celles qui ne rencontrent pas d'amants qui leur fassent savourer les joies dont elles sont susceptibles. Pitié et compassion pour elles!

N'étant plus très jeune, Messaline épousa l'empereur Claude et mit au monde un fils qui fut appelé Britannicus. Le mariage ne put naturellement modifier son tempérament. Il est clair qu'une femme dont cinq à six hommes ne pouvaient parvenir à mater le besoin sexuel ne trouvait pas son compte avec Claude, constamment occupé aux affaires d'Etat — ces affaires fussent-elles du brigandage pur. Messaline donc s'échappait le soir du palais impérial, profitant du lourd sommeil de son mari (sommeil aidé par la digestion de quelque plat assaisonné de laudanum ou d'opium), se dirigeait déguisée vers un lupanar déterminé, y occupait la cellule ou chambre de Lysisca (tel était son « nom de guerre ») et, arrivée là, se prostituait au patricien comme au plébéien, au tribun comme à l'esclave, au poète ou au savant comme au gladiateur, au conducteur de chars comme au garçon d'écurie. Scènes peu communes que celles où cette impératrice saïssait de ses lèvres purpurines les figures volumineuses que lui présentait ces libertins de basse classe... ou quand de sa main blanche et fine elle les instruisait dans l'art de pétrir pour elle les savoureux petits pains qui, dans les cérémonies bachiques ou impudiques, circulaient avec profusion, affectant la forme de l'attribut de Priape.

Quand l'aube pointait, Lysisca quittait sa « cellule » et suivie de son esclave confidente retournait au palais où Claude ronflait toujours. Mais ce serait mal connaître Messaline que de s'imaginer qu'elle pût se contenter des vingt ou trente amants de passage qui lui avaient rendu visite. L'histoire raconte qu'exténuée, les reins brisés, les jambes flagellantes au point de ne plus se tenir debout, sa luxure n'était point encore calmée. Elle réveillait son époux, le résultat de leurs embrassements passait pour fils d'empereur... alors que la semence d'un prochain futur héritier du trône impérial, pouvait être celle d'un garçon d'écurie.

Une nuit, elle s'arrêta devant un soldat de la garde

prétorienne qui se trouvait en sentinelle devant l'une des guérites du palais.

— Sais-tu qui je suis? lui demanda-t-elle.
— A en juger par ta *loga*, par ta blonde chevelure ornée de fleurs et d'épingles, tu dois être une pensionnaire de bordel.
— Tu ne te trompes pas; as-tu de l'argent?
— Deux oboles, hélas!
— Cela suffit: entrons dans la guérite...

Messaline conserva dans une petite boîte en or les deux oboles du soldat en souvenir de son caprice d'un instant.

Il faut lui rendre cette justice qu'elle fut l'une des meilleures impératrices romaines, point tyrannique, n'intervenant jamais dans les affaires de l'empire.

Sapho, Pasiphée, Messaline battent le record officiel du libertinage parmi les femmes antiques, ce qui ne veut pas dire qu'il ne s'en trouvât pas beaucoup d'autres, plus insatiables peut-être, mais qui surent garder secrètes leurs passions.

Sur les libertins romains en général

Les courtisanes trouvaient leurs clients soit en les attendant dans leurs maisons ou domiciles particuliers, soit dans les promenades publiques, dans l'obscurité de la nuit, au pied d'une statue ou sous les portiques, ou encore dans les jardins, aux environs des casernes et des cirques, dans les faubourgs, sur les bords du Tibre, dans les champs... Il y avait aussi les pensionnaires des lupanars de différents ordres qui ne chômaient jamais. Il y avait encore les artistes qui se louaient pour assister aux festins, qui se rendaient aux domiciles de ceux qui demandaient leurs services (qui recevaient le salaire correspondant à leur rang ou à leur savoir faire, ou à leur costume particulier).

Il n'y avait pas que les courtisanes qui cherchaient aventure. Les matrones et les jeunes romaines ne s'en privaient pas. Julia, la fille de l'empereur Auguste, l'amie ou la concubine incestueuse de son père, avait l'habitude de se livrer à ses amants à un carrefour désert, devant la statue du satyre Marsyas, dont le piédestal de marbre lui servait de lit momentané. Si elle trouvait la place occupée, elle s'en allait à la recherche d'un autre endroit sombre, silencieux, commode. Il n'en manquait pas, étant donné la multitude de temples dédiés à Priape et aux autres divinités de l'amour. De combien de caresses, d'étreintes, d'embrassements, de soupirs, de témoignages de passion amoureuse, n'ont pas retenti ces édifices! Julia était une passionnée dans tout le sens du terme. Elle avait la coutume de changer chaque nuit de favori.

Mais c'était dans les bains publics ou thermes que la prostitution et le libertinage s'en donnaient à cœur joie. A l'époque de l'austérité républicaine les sexes se baignaient séparément, mais durant la période impériale ils devinrent communs aux deux sexes, et hommes et femmes couraient se baigner aux piscines communes, suivis de leurs esclaves de l'un ou l'autre sexe, qui les séchaient, les épilaient, les parfumaient, les rasaient, les peignaient. Si le patricien ou le plébéien libre emmenait avec lui sa suite esclavée dans le bain, la matrone ou la fille libre emmenait son *spadon* ou eunuque demi-castré.

Ces établissements tenaient à la disposition de leurs habitués un nombreux personnel des deux sexes pour toutes sortes de services. Outre le *sudatorium* ou grande étuve et les piscines d'eau tiède, chaude ou froide, il y avait des chambres à part avec « lits de repos » où l'on mangeait, buvait, faisait l'amour sans témoins autres que ceux qu'il fallait. Il y avait, à volonté, des esclaves des deux sexes, qui massaient rudimentairement les baigneurs, qui se servaient de leurs mains et de leurs doigts pour produire ces caresses spéciales dont parle Juvénal. On comptait à Rome huit cents bains publics, de différentes classes selon les bourses. On s'y rendait, tous et toutes, contents d'échapper à la vigilance de la famille austère. Mais l'austérité se trouvait dans les paroles, non dans les coutumes ou les faits.

Les bains publics de Rome furent l'occasion pour l'amour lesbien de reprendre une nouvelle vigueur et de se raffiner. Les satiriques disaient « Thais est chaste du milieu du corps jusqu'en bas, mais sa bouche ne l'est pas », ou encore « Thais est pure toute entière, moins la bouche... » On faisait venir des enfants de Marseille à cause de leur habileté dans « le jeu des mains! »

Adossées aux Cirques, il y avait des cellules où les matrones romaines se livraient gratuitement à leurs amants. S. Isidore de Séville disait qu'après « les jeux, venait la prostitution ». Tertullien appelait les cirques des « Consistoires d'impudicité publique ».

Il était impossible aux édiles de mettre un arrêt à l'immoralité publique. Si leur charge les incitait aux poursuites, ils étaient personnellement en défaut. Une matrone voulait-elle se plaindre qu'avant et après le coucher du soleil, la multitude de couples amoureux empêchait la circulation dans telle rue, l'édile auquel elle devait s'adresser était le composant de l'un de ces couples. Les promenades, les places, les *vias* romaines étaient continuellement envahies par des hommes et des femmes qui constituaient l'armée active de la prostitution et du libertinage.

(A suivre).
(Adapté de l'espagnol par E. ARMAND).

Les camarades
adresseront tout ce qui concerne
l'en dehors
à E. ARMAND
22, cité St-Joseph, ORLÉANS

l'en dehors

bi-mensuel

2^e ANNÉE, n° 25/26

Abonnements : Six mois. 3 f. » — Extérieur . . 4 f. »
(Une heure de travail d'un ouvrier qualifié).
Un an 5 50 — — — — — 7 50
Tout numéro antérieur au mois courant : 0 fr. 30

Correspondance internationale : allemand, anglais, danois, espagnol, esperanto, flamand, hollandais, ido, italien, portugais, roumain.

La périodicité régulière n'est pas garantie, car elle dépend des fonds disponibles. Il ne sera donné suite à aucune réclamation concernant les manuscrits non sollicités et non publiés, ou insérés avec corrections, n'importe la provenance. On retournera cependant ceux accompagnés d'un timbre.

Polémique d'idées

II

Il est impossible à la polémique d'idées de manifester de la sympathie pour certaines théories ou de professer de l'admiration pour certains hommes dont l'existence est un tissu de mensonges. Elle ne pousse point l'indulgence jusqu'à absoudre de leurs errements, de leurs reniements, des esprits tarés dont l'individualisme négatif constitue pour l'humanité le plus mauvais exemple. Il lui faut, quelle que soit sa répugnance, mettre le nez dans les ordures de ceux dont la malpropreté est évidente. Elle abandonne l'indulgence aux faibles, aux timides, aux hésitants, qui croient contenter tout le monde en ne prenant parti pour personne.

Leur pseudo-éclectisme ne fait aucune différence entre la laideur et la beauté. Si c'est cela l'éclectisme, gardons-nous de l'éclectisme. Tout aimer, ce n'est rien aimer. Ne poussons pas l'indulgence jusqu'à manifester de la sympathie pour le néant. La non-indulgence peut s'accorder avec la tolérance la plus large. Une formule résume, croyons-nous, toute polémique qui se tient au-dessus des combinaisons de l'arrivisme : *ni sectarisme ni indulgence*. Ni sectarisme, c'est-à-dire la recherche désintéressée de la vérité, l'exposé impartial des faits, le respect de l'opinion d'autrui ; ni indulgence, c'est-à-dire ne faire à la mauvaise foi aucune concession, la poursuivre jusqu'en ses derniers retranchements, se refuser à lui tendre la main. Pour amener les gens à partager nos convictions, il ne faut ni les flatter ni les injurier. Usons envers eux de patience et de courtoisie. Efforçons-nous avant tout de comprendre et de saisir les nuances d'une âme étrangère à la nôtre. Un adversaire est souvent un frère égaré avec lequel il suffirait de s'entendre : bien peu de choses nous séparent.

Le devoir du polémiste, c'est de rester soi-même en vers et contre tous.

La polémique est une harmonie qui naît des contraires, c'est un point de vue plus élevé que les autres sur les hauteurs de la pensée.

Tout philosophe qui expose un système ou critique une théorie fait de la polémique, car il combat pour l'idéal. On doit accorder le caractère de « polémiques » aux écrits les plus profonds. Il suffit d'avoir quelque chose à dire pour mériter le nom de polémiste.

Quiconque parle, écrit, fait besogne d'éducateur et d'animateur n'a le droit de critiquer autrui que dans la mesure où lui-même donne l'exemple d'une existence et d'une pensée harmonieuses. Il faut être sévère et ferme avec l'adversaire autant que pour soi.

Le polémiste est un éveilleur d'âmes, non un énergumène qui cherche à se faire valoir et à recruter des disciples.

La polémique supérieure agit vraiment, tandis que la polémique inférieure n'offre aucun intérêt.

La véritable polémique ne s'intéresse qu'aux idées, ne tient compte que des idées, abandonnant à ceux qui ont du temps à perdre les discussions sans fin sur des sujets quelconques. S'intéresser aux idées ne signifie pas immobiliser dans l'abstraction, s'enfermer dans la stérile tour d'ivoire de l'inertie et de l'indifférence. On ne s'intéresse aux idées que parce qu'on s'intéresse à la vie, que parce que l'action naît des idées comme les idées naissent de l'action, que parce qu'elles s'influencent réciproquement pour engendrer la vie vivante. Les petits polémistes, incapables d'aimer la vie, n'ont point d'idées, n'agissent point. Leur action est superficielle. C'est de l'agitation.

La polémique d'idées n'impose pas une théorie ou un idéal : elle expose et propose. Elle aide les individus à se connaître, sans les contraindre ni les dominer. A son contact, leur personnalité s'éveille, ils quittent les sentiers battus, agissent et pensent par eux-mêmes. Ils se séparent du troupeau ; ils vivent en dehors des préjugés et des conventions. La polémique d'idées oppose l'idéal de la vie vivante à l'idéal de la vie morte ; aux individus de se décider pour l'une ou pour l'autre.

Gérard de LACAZE-DUTHIERS.

Les amours de la multitude.

Les amours de la multitude sont courtes et funestes : elle juge par le résultat, jamais par l'intention. Elle appelle vertu le crime qui lui devient utile, et, pour mériter ses applaudissements, il faut l'effrayer, l'enrichir et la tromper toujours.
(Jacopo Orsini).

L'objection de conscience et le point de vue individualiste

On m'informe qu'on agit dans certains milieux individualistes la question de l'objection de conscience. L'objection de conscience, c'est le principe ; les *Objecteurs conscients*, ce sont ceux qui le mettent en pratique. En résumé, les « Objecteurs conscients » sont des citoyens auxquels l'Etat reconnaît le droit — en temps de paix comme en temps de guerre — de refuser de porter les armes parce que leurs convictions religieuses, philosophiques ou morales s'y opposent. Ou encore des citoyens auxquels l'Etat concède le droit de ne pas obtempérer à un ordre, émanant d'une autorité, leur enjoignant de porter atteinte à la liberté ou à la vie de leurs semblables.

L'« objection de conscience » est de source foncièrement religieuse. Elle date du moment où le système de la conscription a remplacé celui des armées de métier. Elle a été posée par des hommes imprégnés de l'idée biblique du bien et du mal, sous l'empire de la déclaration paulinienne (1) qu'« il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu » et « que les autorités qui existent ont été instituées par Dieu ». L'« objection de conscience » n'a rien d'individualiste ni d'anarchiste.

Dans le terme « objection de conscience » d'origine anglo-saxonne, le mot « conscience » est entendu au sens protestant et moraliste. C'est-à-dire sans aucun rapport avec son acceptation scientifique ou individualiste (conscience=auto-connaissance). Selon ce dernier point de vue, on est déterminé à ne pas porter les armes non pas parce que Dieu ou Jésus ou l'Impératif catégorique a décrété qu'il était mal de tuer, mais tout bonnement parce que votre instinct de conservation vous pousse à fuir le nuisible, le désagréable, la douleur, la mort. Parce que votre intérêt bien compris ou votre tempérament vous incite à ne pas ôter la vie à autrui. Il n'est besoin d'aucune autre raison pour expliquer qu'on ne veuille pas prendre part à un conflit dont les mobiles ou les buts vous sont étrangers. Ou forcer votre semblable à y prendre part.

A la suite de la tuerie internationale de 1914/1918, il était naturel que la question de l'« objection de conscience » se posât dans les pays à mentalité biblique, mais non catholique.

Elle s'était posée en Angleterre au cours de l'ignoble boucherie. Une loi passée en février 1916 permit aux « objecteurs conscients » de ne point porter les armes. Il convient de rappeler ici que la loi anglaise permettait déjà aux ecclésiastiques et assimilés de ne point prêter serment devant les cours de justice, leur parole suffisant. Bref, pour en revenir au sujet qui nous occupe, des tribunaux spéciaux — première instance et appel — ou exemptèrent les objecteurs, ou les versèrent dans le service auxiliaire ou encore dans un service de remplacement civil (c'est-à-dire les astreignant à des travaux considérés comme ayant une importance nationale, c'est ce qu'on appelle le service alternatif). Dans les colonies anglaises et aux Etats-Unis, des dispositions légales furent adoptées sur des bases plus ou moins similaires.

Au Danemark, il existe une loi en date du 13 décembre 1917, et en Suède, une loi datant du 21 mai 1920, qui admettent l'« objection de conscience » et permettent de remplacer le service militaire par un service civil ; le temps de service civil est plus long que le temps de service militaire (1/4 en Suède). Les « objecteurs » sont placés sous le contrôle

des autorités civiles et susceptibles d'être punis en cas de désobéissance aux ordres qui leur sont donnés.

En Norvège, la question est pendante ; le Parlement norvégien a repoussé la loi qui lui était proposée à ce sujet : elle allongeait de 15 pour cent la durée du service civil.

En Hollande, en août 1923, une loi fut votée qui prévoit un service auxiliaire avec prolongation de six mois sur le temps de service militaire, et un Service civil de remplacement avec allongement du temps de service d'un an.

En Suisse, il y a un mouvement très prononcé en faveur de la reconnaissance légale de l'« objection de conscience », et du service de remplacement civil.

En Russie, où abondent les sectes, le gouvernement des Soviets s'est trouvé en présence d'un très grand nombre de cas d'objections pour motif religieux. Les objecteurs sont déférés devant un tribunal, lequel, sur l'affirmation de deux témoins ou après examen du cas qui lui est soumis, reconnaît ou non la sincérité de l'« objecteur de conscience » ; dans l'affirmative, il le libère complètement du service militaire ou le verse dans le service auxiliaire ou dans un service civil de remplacement. Les objecteurs instruits sont considérés comme insincères ou déserteurs, le gouvernement des Soviets n'admettant pas qu'un homme instruit soit religieux. Il examine actuellement un projet de loi de service de remplacement civil englobant tous les cas.

En Tchéco-Slovaquie où persiste en maints endroits une mentalité husite, il y a un mouvement dans le même sens.

Pour le moment, il ne peut être question d'obtenir davantage des gouvernements. Le problème ne se pose même pas dans les pays à mentalité catholique où règne, dissimulée ou non, la dictature militaire à l'état permanent.

Cet historique fait, qu'y a-t-il d'individualiste, d'anarchiste dans le fait pour l'« objecteur conscient » d'être reconnu par l'Etat ? Vouloir être reconnu par l'Etat, c'est admettre le bien fondé du contrat social ; c'est l'admettre incontestablement puisque cela revient à demander à l'Etat qui l'impose, la permission de le violer sur un point unique. L'« objecteur conscient » accepte d'ailleurs de payer directement ou indirectement des impôts qui servent à l'entretien des armées permanentes, à la fabrication ou à l'achat des munitions, à la solde de ceux qui portent atteinte à la liberté ou à la vie de leurs semblables. Il veut tirer son épingle du jeu, non pas à ses risques et périls, mais sous la protection de la loi ; non pas en se fiant à l'appui de ses camarades d'idées, mais en se retranchant derrière l'Etat, le grand détenteur d'autorité. En vain, l'« objecteur conscient » clame-t-il qu'il est anti-autoritaire, je ne le crois pas ; s'il est individualiste, c'est un individualiste légal et pas autre chose.

Il convient de placer en regard de ce solliciteur de reconnaissance étatique l'humain qui n'a aucune raison religieuse, philosophique ou morale à invoquer que celle-ci : qu'il ne veut pas se faire casser la... figure pour le compte des dirigeants ou gouvernants ou puissants de toute espèce. Cet homme-là n'entend rendre compte à aucune autorité constituée de ses opinions. Il ne veut pas être un privilégié, ni arguer du fait qu'il est membre d'une association qui vise plus ou moins tacitement à être reconnue d'utilité morale. Il se moque d'ailleurs de la morale et son instinct ignore les subtilités des philosophies et les casuistiques des reli-

gions. Il veut vivre et c'est assez. Quand l'Etat lui enjoint d'accomplir un geste de nature à mettre en danger la sécurité de son existence, il ne l'accomplit pas, que ce soit en se débrouillant à sa façon ou en ne répondant pas à l'injonction. Voilà pour l'individualiste instinctif.

En somme, l'objection de conscience est une manifestation de la vie publique individuelle qui se produit en *dedans* de la loi. Les individualistes bourgeois ou religieux peuvent s'en accommoder. Mais la question indiffère profondément ceux qui ignorent ou veulent ignorer l'Etat. C'est bien assez que dans les menus faits de la vie quotidienne, ceux-ci soient forcés d'accomplir une foule de gestes qui leur répugnent ; c'est bien assez que pour défendre ceux de « leur monde » tombés aux mains des agents de l'autorité, ils soient contraints de taire une partie de leurs sentiments. Cela suffit amplement et la mesure est déjà comble. Ils n'iront pas s'abaisser à faire reconnaître par l'Etat, qu'ils exécutent et combattent, leur aversion à une clause du contrat social. Toutes les clauses du contrat social, sans exception, leur répugnent parce qu'elles sont imposées. Lorsque l'une d'elles les presse avec plus d'apreté, ils se refusent tout simplement à l'exécuter de la manière la plus conforme à leur tempérament, en le criant sur les toits ou sans en rien dire, selon qu'ils y trouvent leur plaisir, mais toujours en dehors de la protection ou de la tolérance de l'Etat. C'est là l'unique attitude individualiste « consciente ».

E. ARMAND.

L'acquiescement de Germaine Berton

L'acquiescement de Germaine Berton ne faisait plus qu'une goutte — en se plaçant au point de vue « bourgeois » — après les déclarations violentes des porte-paroles des royalistes de l'Action Française. Les douze jurés occasionnels, qui auraient impitoyablement condamné un Bonnot ou un Jacob, n'ont plus vu dans l'acte de la jeune femme qu'un prétexte pour un rendu. D'ailleurs il est traditionnel, dans de telles affaires, que les jurés renvoient absoutes les femmes dont le geste de mort revêt une teinte politique. Ce qui nous plaît surtout, c'est l'attitude courageuse de Germaine Berton à l'audience. Je dis « nous » parce que je sais que mon opinion personnelle est celle de l'en dehors. Ce serait manquer à tout ce que nous défendons et exposons dans ce journal, à la conception élevée que nous nous faisons ici de la fertilité individuelle, que de taire combien nous a été à cœur, combien nous a émus la façon énergique dont elle a revendiqué son acte. Voilà comment il nous plaît de voir à les anarchistes devant les tribunaux ». Et de savoir épargnées à notre camarade les tortures de la prison nous est une très grande joie, vraiment.
Marguerite DESPÈRES.

En guise d'épilogue

L'Humanité enfonce une porte depuis longtemps ouverte en présentant comme sensationnelles ses prétendues révélations sur la vénalité de la presse française. C'est le contraire qui eût été sensationnel. Ce n'est étonner personne que de raconter, avec ou sans preuves à l'appui, que les grands journaux qui forment l'opinion sont à qui veut les acheter — qu'ils pratiquent le chantage le plus éhonté, qu'ils ne sont jamais assez « arrosés », jamais assez rassasiés de demander et de recevoir, d'insinuer et de menacer. Bref, personne n'a jamais douté que la grande presse fût « une affaire ». Mais ceux dont elle est censée former l'opinion valent-ils mieux qu'elle ? Ceux qui se laissent bourrer le crâne avec tant de docilité que c'en est un vrai plaisir feraient-ils autrement que leurs directeurs intellectuels si les hasards de la vie les avaient mis en leur place ? Toute cette masse de lecteurs ne sont pas aussi dupes qu'on veut bien le dire, ni aussi crédules qu'on l'imagine. Ils sont tous, du maître au valet, de l'ouvrier au patron, du concierge au propriétaire, aussi disposés les uns que les autres à trafiquer, négocier, agioter ; tromper sur le poids, le contenu, la quantité, la qualité. Et tout ça en aboyant, en hurlant à l'honnêteté, à la loyauté, à la bonne foi, à toutes sortes de vertus civiques dont ils sont, au fond, totalement dépourvus et dont, dans l'intimité, ils se gaussent. La presse française est vénale, bien sûr, mais sa clientèle ne l'est pas moins.

Et l'Humanité reste dans la tradition en présentant à la sienne, comme du neuf, ce qui n'est que de l'archi-usé.

QUI CÉ.

(1) Corinth. XIII, 1.